

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2014

DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ POUR LES ATTEINTES AUX FORCES ARMÉES ET DE
POLICE - (N° 996)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Meunier

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« Proposition de loi relative à la perte de nationalité française de tout individu portant les armes contre les forces armées et de sécurité françaises et instituant un crime d'indignité nationale assorti d'une peine de dégradation nationale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.